



COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél 04 72 76 01 17
psem@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 3 avril 2018

Présidente : Martine GRANOTTIER (présente) **Vice-Président** : Arsène MEYER (présent)

Responsable suivi : HERVE BAUDOUX (Représentant des clubs) (présent)

Membres du CD : Roland BROUAT – Farid DJEBAR – Saïd INTIDAM – Bernard BOISSET – Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ – Serge GOURDAIN

Représentant des commissions : Sylvain RICHARD - Thierry PESTRITTO, - Christian DUBOURG – Patrice ECHINARD

➡ CONDOLEANCES

Suite au décès brutal de Thibaud DURAND, licencié au club de FC CORBAS depuis 25 ans, lors de l'échauffement avant la rencontre séniors SUD AZERGUES / FC CORBAS, les membres de la commission PSEM présentent ses plus sincères condoléances à l'ensemble du club de Corbas et à sa famille. La commission PSEM félicite également le club de SUD AZERGUES pour les moyens mis en place et l'attitude exemplaire lors de ce drame.

Enfin, la commission PSEM demande à la commission sportive du DLR d'accepter toutes demandes du FC CORBAS pour les rencontres devant se jouer le week-end prochain (7 et 8 avril 2018).

➡ COURRIERS CLUBS

- Mr MILLOT secrétaire du **FC VAULX** concernant rencontre U19 D2 contre Amplepuis le 31/03/2018 : lu et noté, dossier transmis à la commission de discipline.
- Mrs EXBRAYAT Jérôme et MARZOUKI Mamoud de **l'AS RHODANIENNE** concernant rencontre U19 D3 contre GRIGNY : lu et noté transmis à la commission de discipline.
- Mr LEGENDRE Président **MIONS** : lu et noté.
- Mr BOSSY Président de **l'AS CHAVANAY** : courrier concernant tournoi de Pâques. Lu et noté une enquête est en cours.

➡ RAPPORTS DELEGUES SURPRISES

- **Rencontre FC CORBAS / FC PAYS VIENNOIS U17** : bonne organisation de la rencontre. Rappel : les équipes doivent s'échauffer chacune derrière la cage de leur gardien et non les 2 du même côté.
- **Rencontre CHANDIEU-HEYRIEUX / O ST QUENTIN FALLAVIER U17** : Il est rappelé au club de CHANDIEU-HEYRIEUX que les remplaçants doivent porter une chasuble sur le banc durant la rencontre et lors des échauffements. Il est rappelé au club de ST QUENTIN FALLAVIER que seules les personnes inscrites sur la feuille de match peuvent prendre place sur le banc des remplaçants durant une rencontre.
- **Rencontre AS GENAY / AS PORTUGAIS DE VAULX Séniors D3** : Il est rappelé au club de Genay que les guérites doivent être protégées (voir feuille de route), que les zones techniques doivent être tracées. Les remplaçants des 2 équipes doivent porter une chasuble. Rencontre qui s'est déroulée dans un bon état d'esprit.

➡ RAPPORTS DELEGUES OFFICIELS

- Mr DUBOURG délégué officiel de la rencontre **Coupe de Lyon et du Rhône LA VERPILLIERE / FC VILLEFRANCHE** : le délégué félicite le club de la VERPILLIERE pour la très bonne organisation de la rencontre et une mention particulière aux 2 délégués de terrain Mrs VAUDAINÈ père et fils.
- Mme MARET déléguée officielle de la rencontre **Coupe de Lyon et du Rhône O. BELLEROCHÉ / LYON DUCHÈRE Séniors** : présence d'un seul délégué de terrain alors que 2 sont obligatoires en séniors. Le club de Belleroche est amené.
- Mr VOLLAND délégué sur la **rencontre séniors FC SEVENNE / CHASSE SUR RHONE** : la commission PSEM demande au club de CHASSE SUR RHONE de veiller au bon comportement de ses spectateurs, même sur les rencontres se jouant à l'extérieur. Dernier avertissement avant sanction.



PV 382 DU JEUDI 5 AVRIL 2018

➡ FUSION

- Réception du dossier de fusion AS MINGUETTES / US VENISSIEUX : les documents ont été transmis à la Ligue Auvergne Rhône Alpes (LAURA FOOT).
- Mrs NIGAY et TRIQUET Co-présidents Entente Vauxonne : noté que vous êtes en attente de la lettre de la Mairie de ST GEORGES. Urgent. Attention au respect des délais.

➡ AUDITIONS DU MARDI 3 AVRIL

- **Pour le club de CS Ozon** présence du Président Mr LATRUFFE, du dirigeant catégorie U13 Mr FERRET, l'arbitre de la rencontre U13 Mr GEORGERY. Pour le club de Villeurbanne United présence du Président Mr BENHADJ, du dirigeant catégorie U13 Mr FRANCOIS. Pour le District présence de Mr PELOUX CDFA, Mme GRANOTTIER Présidente PSEM, Mr BAUDOUX membre PSEM, Mme MONTEIL Présidente groupement Vallée du Rhône et Mr BLANCHARD Président groupement Lyon Métropole. Lecture est faite du rapport de l'arbitre concernant les incidents de la rencontre U13 intergroupements du 17 mars. Le Président de Villeurbanne United présente ses excuses à l'arbitre de la rencontre et au club de CS Ozon concernant certains comportements de joueur et dirigeant non appropriés pour une rencontre U13 ; le Président indique que le joueur a été sanctionné en interne. Mr PELOUX rappelle au club de Villeurbanne United l'importance à respecter le règlement catégorie U13 mis en place notamment remplir la feuille de match correctement et renvoyer **obligatoirement** pour chaque rencontre la fiche de liaison. La commission PSEM rappelle l'importance du respect des jeunes joueurs envers l'arbitre et les adversaires, sans quoi le prochain dossier sera transmis directement à la commission de discipline. Il est rappelé qu'un dirigeant/éducateur doit avoir un rôle exemplaire au bord du terrain. La commission PSEM propose au Président de Villeurbanne United qu'il serait intéressant d'inscrire les jeunes dirigeants à des formations d'éducateurs mises en place par le District.

- **Pour le club de Point du Jour** présence du Président, du responsable sécurité et des 2 éducateurs seniors Mrs ODDOUX et VERCHER. Lecture est faite des rapports concernant 2 rencontres seniors pour les équipes 2 et 3 du 18 mars. La commission PSEM rappelle l'importance de respecter la feuille de route dans son intégralité et que la police des terrains reste sous leur responsabilité (gestion des spectateurs). La commission PSEM recommande vivement au club du Point du Jour de faire déplacer les bancs des remplaçants se trouvant justes derrière la buvette du club afin d'éviter tout incident entre joueurs et spectateurs. La commission PSEM reste à disposition du club pour toutes questions de sécurité. Remis également ce jour 2 chasubles « prévention ».

- **Pour le club de l'ASUL** présence du Président et du responsable sécurité. Pour la PSEM présence de Mme GRANOTTIER Présidente, Mr BAUDOUX membre de la commission. Pour la commission sportive Mr COURRIER Président. Lecture est faite du rapport concernant rencontre du 24/03 contre Haute-Brévenne. Le district demande au Président de l'ASUL de prendre contact avec sa mairie ainsi qu'avec Mr BOURGOGNON Président de la commission des terrains et infrastructures sportives du district. Un rappel est fait sur les règles d'accueil des équipes et le respect de la feuille de route. La commission PSEM reste à disposition du club.

➡ AUDITIONS DU MARDI 4 AVRIL

Pour le club de l'AS ST PRIEST : non présentation à audition, le club est amendé de 20 € le club est à nouveau convoqué pour le lundi 23 avril à 17h30 au siège du DLR. Présences obligatoires. Une convocation est adressée par mail

➡ BILAN CARTONS BLANCS / JAUNES / ROUGES

Nous rappelons à tous les clubs que dès lors qu'une équipe atteint les 8 cartons rouges, elle est mise hors championnat. Aussi nous vous conseillons vivement de surveiller vos sanctions. Si vous souhaitez plus de renseignement vous pouvez contacter notre commission PSEM.

Vous trouverez à la fin de ce PV le tableau comparatif des sanctions après 14 journées de championnat catégorie par catégorie.

COMPARATIF SANCTIONS APRES 14 JOURNEES DE CHAMPIONNAT

CATEGORIES	SAISON				SAISON				SAISON						
	14 / 15	15 / 16	16 / 17	17 / 18	14 / 15	15 / 16	16 / 17	17 / 18	14 / 15	15 / 16	16 / 17	17 / 18			
SENIOR	JAUNES				ROUGES				BLANC						
D1/ EXCELLENCE	570	588	665	542		36	50	44	43		95	18	0	76	
D2/ PROMOTION EXCELLENCE	1016	1172	948	949		75	98	64	62		181	142	5	174	
D3/ 1ère DIVISION	1383	1530	1485	1303		109	105	97	91		245	209	154	227	
D4/ 2ème DIVISION	975	1302	1231	1143		63	109	79	53		212	248	187	215	
D5/ 3ème DIVISION	903	1011	1018	816		56	63	64	37		164	180	160	155	
U 19	JAUNES				ROUGES				BLANC						
D1/ EXCELLENCE	182	232	213	201		10	28	15	6		27	12	2	27	
D2/ PROMOTION EXCELLENCE	384	309	332	294		29	30	32	43		62	53	29	61	
D3/ 1ère DIVISION	259	268	162	146		21	28	11	15		43	45	35	23	
U 17	JAUNES				ROUGES				BLANC						
D1/ EXCELLENCE	158	188	144	146		18	15	9	8		29	7	0	14	
D2/ PROMOTION EXCELLENCE	304	246	300	261		18	25	17	26		29	41	60	58	
D3/ 1ère DIVISION	454	190	460	427		45	22	35	30		65	43	103	81	
U 15	JAUNES				ROUGES				BLANC						
D1/ EXCELLENCE	99	119	101	96		6	7	4	2		9	17	0	13	
D2/ PROMOTION EXCELLENCE	151	184	168	198		15	22	10	9		19	35	26	37	
D3/ 1ère DIVISION	202	235	251	273		19	15	10	15		37	32	40	58	
TOTAUX	7040	7574	7478	6795		520	617	491	440		1217	1082	801	1219	
		+592	-96	-683			+97	-126	-51		16,10%	13,21%	10,05%	16,85%	
		8,41%	-1,27%	-9,13%			18,65%	-20,42%	-10,39%		16,10%	13,21%	10,05%	16,85%	

des cartons de la
saison en cours